

Formation professionnelle et emploi

L'intégration des migrants dans la société marocaine en leur facilitant l'accès, dans les mêmes conditions que les citoyens marocains, aux services de formation professionnelle et d'emploi, constitue l'un des piliers sur lesquels repose la nouvelle politique migratoire du Maroc. En effet, l'insertion socioprofessionnelle est unanimement reconnue comme un élément clé dans le processus d'intégration locale des migrant-e-s et des réfugié-e-s. Elle permet aux migrante-e-s et aux réfugié-e-s de vivre dans des conditions dignes et décentes, d'acquérir une autonomie économique et financière, et d'interagir avec la société d'accueil comme acteurs de la vie économique et sociale.

Le programme de formation professionnelle a pour objectif de permettre aux migrants régularisés et réfugiés de bénéficier des formations diplômantes ou qualifiantes selon leur profil et d'un accompagnement pour la validation de leur acquis professionnel ainsi que pour la réalisation de projets ou activités génératrices de revenus. Les objectifs poursuivis sont :

- Assurer l'accès des immigrés à la formation professionnelle (OSP 10).
- Faciliter l'intégration professionnelle des immigrés régularisés (OSP 11).

1. Activités et résultats 2017-2018

a) Intégration des immigrés réguliers et réfugiés dans les programmes de formation professionnelle et de reconnaissance des qualifications (Action 6.1)

L'accès aux formations dispensées par l'Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail (OFPPT), l'Entraide Nationale et le Département de l'Artisanat au même titre que les marocains

représente une réalisation importante affirmant le principe de l'égalité des chances entre marocains et étrangers.

Dans ce sens, des efforts soutenus de communication autour de l'ouverture de l'accès aux formations assurées par ces établissements au profit des migrants ont été réalisés avec l'appui des associations de la Société Civile et ce, à travers une série de séances d'information et de sensibilisation dans les villes de (Rabat, Salé, Casablanca, Témara et Oujda) et qui a connu la participation de plus de 300 migrants durant la période 2017-2018.

A ce titre, 54 migrants et réfugiés ont été inscrits à l'OFPPPT au titre de l'année 2017-2018, 401 migrants inscrits à l'Entraide Nationale dont 258 migrants dans les formations par apprentissage et 143 migrants dans les formations qualifiantes.

Par ailleurs, 218 réfugiés ont été référés par le HCR en partenariat avec l'AMAPPE vers les centres de l'OFPPPT et de l'Entraide Nationale, au titre de l'année 2017-2018.

Partant de l'importance du rôle des associations de la société civile en matière d'orientation et d'accompagnement des migrants et réfugiés, plusieurs projets soutenus par le MDCMREAM ont été menés avec des associations partenaires en vue d'assurer une formation professionnelle et un accompagnement au profit des migrants et réfugiés pour faciliter leur insertion dans le marché de l'emploi. Dans ce sens, 190 migrants et réfugiés ont suivi leur formation dans les domaines de l'agriculture, la pâtisserie, l'hôtellerie, l'informatique, la coiffure et l'esthétique au titre de l'année 2017-2018.

b) Intégration de femmes migrantes dans les activités génératrices de revenus (AGR) (Action 6.2)

La dimension genre a été intégrée dans l'élaboration de la Stratégie Nationale de l'Immigration et d'Asile (SNIA), qui a accordé une importance primordiale aux femmes migrantes, notamment au niveau des programmes sectoriels formation professionnelle et emploi, vu que

ces dernières constituent une part significative et croissante des migrants et que leur vulnérabilité et les risques qu'elles encourent en matière d'exploitation peuvent être accentués davantage en cas de manque d'accès aux services de base, notamment l'emploi.

Ainsi, des séances de communication et d'information au profit des migrantes ont été organisées dans les villes de Rabat, Casablanca et Oujda, au niveau des centres relevant de l'Entraide Nationale. Ce qui a permis d'aboutir à l'inscription de 128 migrantes au titre de l'année 2017-2018 dont 12 et 116 migrantes inscrites respectivement dans les formations par apprentissage et qualifiantes.

c) Mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés dans la validation des acquis professionnels et le développement de compétences (Action 6.3)

L'insertion sur le marché du travail requiert généralement l'acquisition ou la valorisation d'un capital humain qu'un migrant ou un réfugié n'est pas toujours en mesure de réaliser facilement et par lui-même. De ce fait, la mise en place d'un processus de reconnaissance des qualifications et des compétences est essentielle pour favoriser leur intégration au même titre que l'ouverture des droits et de l'accès aux services d'emploi et de formation professionnelle.

A cet égard, un dispositif d'évaluation des compétences en milieu professionnel (coiffure, mécanique, tôlier automobile, stewarding et femme de chambre) a été expérimenté au niveau des régions de Fès et Agadir, avec l'appui de la GIZ et du BIT durant la période 2017-2018. Les résultats de cette expérimentation permettront de finaliser le dispositif en vue de son utilisation par l'ANAPEC au profit des migrants et réfugiés.

Aussi, concernant l'établissement de bilan de compétences, une consultation a été lancée en octobre 2018 avec l'appui de la GIZ pour capitaliser sur l'expérience pilote menée fin décembre 2015 avec deux associations AMAPPE et INTENT au niveau de la région Rabat-Casablanca. Cette capitalisation permettrait d'adapter l'outil de bilan de compétences de concert avec les acteurs de la formation professionnelle

et de l'emploi et d'organiser par la suite, des sessions de formation au profit des associations afin d'améliorer leur intervention en matière d'intégration économiques des migrants et réfugiés.

Pour ce qui est du développement des acquis, des stages de perfectionnement au profit de 67 réfugiés bénéficiaires des formations par apprentissage ont été réalisés avec l'appui du HCR et l'association Marocaine pour la Promotion de la Petite Entreprise (AMAPPE).

d) Mise en œuvre du programme d'accompagnement des immigrés régularisés porteurs de projets (Action 6.4)

Sur la base de plusieurs études réalisées sur les profils de migrants et leur employabilité, il ressort que l'auto-emploi est un axe prometteur de l'insertion professionnelle des migrant-e-s et des réfugié-e-s.

Dans le même sens, l'évolution du cadre juridique en matière d'accès des étrangers à l'emploi offre des perspectives pour les migrants et réfugiés, notamment en matière d'auto-emploi : accès des migrants au statut d'auto-entrepreneur, mise en application de la loi n°112-12 sur les coopératives qui a permis d'appliquer les procédures de création des coopératives aux étrangers au même titre que les Marocains.

Ainsi plusieurs sessions de sensibilisation et de formations sur l'entrepreneuriat ont été organisées en 2018 au profit des migrants et réfugiés :

- 300 réfugiés ont été sensibilisés dont 120 ont bénéficié des formations sur l'entrepreneuriat et la gestion, organisés par l'AMAPPE avec l'appui du HCR.
- 30 femmes migrantes et réfugiées ont bénéficié du renforcement de capacités et des compétences axées, notamment sur l'entrepreneuriat féminine dans le cadre du projet « Faciliter l'autosuffisance des réfugiés urbains au Maroc par l'accès à l'emploi, le montage des activités génératrices de revenus et la promotion de la formation professionnelle » mise en œuvre par le HCR en partenariat avec le programme belgo marocain Minajliki, pour le soutien de l'entrepreneuriat féminin.

- ▶ 300 migrants sensibilisés sur l'auto génération de revenus et à l'auto entreprise dans le cadre du projet «Work 4 Intégration» mené par l'association italienne Soletterre en partenariat avec l'Entraide Nationale, Maroc-PME et l'Office du Développement de la Coopération (ODCO) et avec l'appui de l'Union Européenne.

2. *Recommandations spécifiques 2018-2019*

Malgré les efforts entrepris, le nombre de migrants et de réfugiés ayant bénéficié d'une formation professionnelle et d'un accompagnement reste en deçà des attentes en raison des difficultés d'assiduités pour des motifs économiques et/ou de mobilité des personnes. Afin d'améliorer le programme « Formation professionnelle », il est recommandé de :

- ▶ Renforcer la communication et la vulgarisation des prestations offertes par les opérateurs de la formations professionnelle au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Développer de nouveaux partenariats pour diversifier les offres de formation et mettre en place des mécanismes d'accompagnement pour assurer un meilleur suivi des formations au profit des migrants et réfugiés.
- ▶ Renforcer les capacités des associations afin qu'elles puissent mieux orienter et accompagner les migrants et réfugiés dans les processus de validation des acquis et de formation professionnelle.
- ▶ Renforcer les dispositifs d'accueil et d'orientation existants afin d'améliorer la prise en charge des migrants et le référencement vers la formation professionnelle.

Programme 7 : Emploi

L'objectif ultime du programme « Emploi » est de garantir une vie honorable et digne aux migrants régularisés et réfugiés en leur assurant un accès équitable au marché de l'emploi.